

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 28 mai 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Françoise BUFFET
- Absent(s) : Monsieur Jean-Louis HOERLE
- Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

N° CP/2018/142 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics
Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2018 aux collèges publics

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 287 378,89 €, soit :

- 21 800 € pour couvrir les dépenses réelles de viabilisation 2017 des collèges suivants :
 - . BRUMATH : 12 300 € ;
 - . SELESTAT Jean Mentel : 1 500 € ;
 - . STRASBOURG Lezay Marnésia : 8 000 € ;
- 14 000 € au collège Jean Mentel de Sélestat au titre des dépenses prévisionnelles d'entretien 2018 ;
- 3 386,80 € au collège Louis Pasteur de Strasbourg au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain du 2ème semestre 2017 ;
- 222 589 € en faveur des 89 collèges publics du Bas-Rhin pour couvrir les frais d'abonnement à l'Espace Numérique de Travail en Alsace (ENTEA) au titre de l'année 2018 (janvier à août), à savoir un montant forfaitaire de 2 501 € par collège, tel que détaillé dans le tableau joint en annexe à la présente délibération ;
- 25 603,09 € pour couvrir les frais de réparation et d'acquisition des équipements spécifiques des collèges suivants :

Territoire Nord :

- . HAGUENAU Kléber : 4 753,73 € (lave-vaisselle de la demi-pension) ;
- . NIEDERBRONN LES BAINS Charles Munch : 2 305,20 € (réserve froide de la demi-pension) ;

- . REICHSHOFFEN Françoise Dolto : 4 134,56 € (dont 1 537,56 € pour la réparation du bain marie et du four et 2 597 € pour l'acquisition de matériel de secourisme) ;
- . SOUFFLENHEIM Albert Camus : 2 176,80 € (lave-vaisselle de la demi-pension) ;

Territoire Sud :

- . CHATENOIS des Châteaux : 2 622 € (vitrine réfrigérée de la demi-pension) ;
- . RHINAU des Deux Rives : 1 740 € (aménagement du plancher du véhicule de service) ;

Eurométropole :

- . MUNDOLSHEIM Paul-Emile Victor : 7 870,80 € (hotte, vitrine du self, armoire à chariot et lave-vaisselle de la demi-pension).

Elle autorise par ailleurs son président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180528-lmc1117582-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 01/06/18